

## Titre: Demande d'arrangements visant des services techniques

### A. MODIFICATION À LA DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

1. À la Section 1 : (ii) Fiche de renseignements spécifiques  
  
Définition (c), 7.3 - La date de clôture de la DAMA est fixée au **12 novembre 2014, à 14h**, heure normale de l'Est (HNE)
2. À la Section 5 de la DAMA, Critères d'évaluation, sous « Total des Points pour le Critère 1 » **REPLACER** « /100 » **PAR** « /70 ».
3. \*\*\*\*Dans la version anglaise de la DAMA seulement\*\*\*\*  
À la Section 5, Critères d'évaluation, sous-critère R3.1, sous « Scoring », **REPLACER** "(up to (60) points per assignment, maximum 160 points)" **PAR** « (up to (60) points per assignment, maximum 180 points) »
4. \*\*\*\*Dans la version anglaise de la DAMA uniquement\*\*\*\*  
Au Tech-4B, Guidance to Bidders **REPLACER** la référence au « Tech-4C » **PAR** « Tech-4B »
5. \*\*\*\*Dans la version française uniquement\*\*\*\*  
Au Tech-4B, Instructions à l'intention des soumissionnaires, **REPLACER** la référence au « Tech-4A » **PAR** « Tech-4B »

### B. QUESTIONS ET RÉPONSES

#### Question 1:

Veuillez confirmer si pour le Secteur 4: Rendement institutionnel et relations avec les institutions, demande d'avoir de l'expérience dans les autres secteurs (Santé, Extractif et Protection des enfants) ou est-ce qu'il est demandé au soumissionnaire de seulement démontrer son expérience en Rendement institutionnel et relations avec les institutions tel que défini dans la DAMA.

#### Réponse 1:

Tel que mentionné à la Section 1: i) Instructions aux soumissionnaires (IS), paragraphe 1.4, les soumissionnaires sont invités à présenter une proposition distincte visant chaque secteur. Le soumissionnaire devrait démontrer uniquement l'expérience sectorielle pour le Secteur visé pour lequel la personne est proposée.

#### Question 2:

a) En tant qu'entreprise étrangère, nous n'avons pas de Numéro d'entreprise-appvisionnement (NEA). Est-ce que ceci nous empêche de soumissionner?

b) Nous avons des consultants (Canadiens et non-Canadiens) qui se qualifient à titre d'expert sous un des secteurs. Ai-je raison de lire que nous devons avoir un NEA pour chaque soumission?

#### Réponse 2:

a) Ne pas posséder de Numéro d'entreprise-appvisionnement (NEA) n'empêche pas une entreprise de soumettre une proposition. Toutefois, tel que mentionné dans la DAMA à la Section 1 (i) Instructions aux soumissionnaires (IS), paragraphe 13.1, tous les soumissionnaires, Canadiens et étrangères, doivent avoir un NEA avant de se voir octroyer

un Arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) avec le MAECD. Veuillez vous référer au site web afin de vous y enregistrer : <https://srisupplier.contractsCanada.gc.ca/>

b) Un NEA est seulement requis pour le soumissionnaire et non pour chaque individu proposé.

**Question 3:**

Durant ma carrière, j'ai géré des programmes et supervisé des équipes de travail dans plusieurs secteurs et pays. Toutefois, j'ai besoin de savoir très clairement si mon travail à titre d'agent de programme, de gestionnaire, de Directeur et de Directeur principal se qualifie en tant que "Services techniques", tel que défini dans cette DAMA.

**Réponse 3:**

Tous les soumissionnaires seront évalués en fonction de la grille d'évaluation, DAMA Section 5, Critères d'évaluation. Le MAECD ne peut rendre une décision fondée uniquement sur le titre du poste. Le travail effectué à titre d'agent de programme, de gestionnaire, de Directeur ou Directeur principal, etc., peut être qualifié de "services techniques" si le soumissionnaire peut démontrer que l'individu proposé était directement responsable de fournir une expertise dans le domaine, dans le secteur spécifique pour lequel il soumet une proposition.

**Question 4 :**

Lorsque des DDP AMA sont émises pour des secteurs spécifiques, est-ce qu'un soumissionnaire doit proposer les individus qualifiés / disponibles faisant parti de leur proposition initiale? Si tel est le cas, est-ce que ça signifierait que le MAECD suppose que les individus proposés seront disponibles en tout temps ?

**Réponse 4 :**

Si un soumissionnaire choisi de répondre à une DDP AMA, il peut proposer uniquement des Individus qualifiés afin de livrer les services, à l'exception des ressources ad-hoc en sous-traitance, lorsque mentionné dans la DDP AMA (référence AMA Section 1: Information générales, définition d'Individu qualifié & paragraphe 5.3, Processus de sollicitation, CG 4.1.1 & CG 4.1.2). Il n'est pas attendu que les individus soient disponibles en tout temps, toutefois, au moment de soumissionner à une DDP AMA, les individus qualifiés proposés devraient être disponibles afin de respecter les exigences de Validité de la proposition (référence IS DDP AMA 6.1)

**Question 5**

Dans la DAMA, uniquement deux formulaires, TECH 4A et 4B, sont donnés. Où puis-je télécharger les autres formulaires pour pouvoir soumissionner? Il serait plus facile d'insérer l'information directement dans le formulaire et de l'imprimer pour soumissionner plutôt que d'écrire à la main sur des copies imprimées.

Note: Au formulaire TECH-4B (version anglaise), il est mentionné TECH-4C. Est-ce une erreur?

**Réponse 5 :**

Les Formulaires TECH-1, TECH-2, TECH-3 et TECH-4C ne sont pas téléchargeables pour le moment.

TECH 4B ne devrait contenir aucune référence au TECH-4C dans les Instructions au soumissionnaire. Veuillez s'il vous plaît vous référer à la modification ci-haut.

**Question 6 :**

- (a) Étant donné que le formulaire TECH-4A est pour le CV de l'individu proposé et que la limite est de 4 pages, puis-je supposer que la sous-section sur l'Expérience sectorielle (dernière partie du formulaire) sera répétée pour toutes les affectations pertinentes des 15 dernières années?
- (b) Étant donné que mon expérience de travail au gouvernement était par projet, puis-je supposer que dans mon cas, le mot "affectation" dans le Formulaire TECH-4A signifie projet?
- (c) Mon travail à titre de consultant a été réalisé majoritairement via des contrats. Donc puis-je supposer qu'affectation signifie contrat dans mon cas ?

**Réponse 6 :**

a) Oui, tel qu'indiqué dans la Note pour cette section du TECH-4A, le soumissionnaire devrait utiliser le format fourni pour présenter chaque affectation de services techniques des 15 dernières années, démontrant leur expérience sectorielle.

b et c) Veuillez s'il vous plaît vous référer à la définition "Affectation" à la Section 5, Critères d'évaluation: « Mandat assorti de tâches précises, de livrables et d'une période spécifique, nécessitant, de la part de la personne proposée, un niveau d'effort d'une durée minimale d'un (1) mois. Une affectation peut faire partie d'un emploi à temps plein ».

**Question 7 :**

(a) Étant donné que le Formulaire TECH-4B demande de démontrer la capacité de l'individu proposé par affectation, cela semble être une prolongation du Formulaire TECH-4A, mais avec une précision sur la méthodologie utilisée par l'individu proposé lors de l'exécution de l'affectation. La question est de savoir si les affectations présentées au Formulaire 4B doivent couvrir toutes les affectations du Formulaire 4A? Si tel est le cas, le Formulaire 4B peut être long, étant donné que j'ai eu plusieurs projets au moment où je travaillais pour le gouvernement, à moins qu'il soit permis de regrouper les projets présentés au Formulaire 4A?

(b) Est-il possible de voir un exemple des Formulaires TECH-4A et 4B ?

**Réponse 7 :**

a) Non. Seulement trois (3) affectations différentes de services techniques (pour la définition d' "Affectation" voir ci-haut) devraient être présentées en utilisant le TECH-4B afin de répondre au Critère 3 de la Section 5, Critères d'évaluation.

b) Non.

**C. TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**